



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien est convoqué par nous, Vincent Demester, Maire, le jeudi 15 juin 2023 à 20h30, en session ordinaire, d'après les convocations faites et adressées le 9 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien.

PRESENTS :

M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - Mme LEYON - M. PRIEUR - M. TORCHUT
M. TOURNEUR - M. FALCETTA - M. JUSTE - M. BILLAUD - Mme BONNEAU - Mme BIGARD
Mme RICHARD - Mme BERNEDE

ABSENTE EXCUSEE :

Mme NAFFRECHOUX

SECRÉTAIRE :

Mme BERNEDE

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2023 est adopté et arrêté à l'unanimité.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

N° 2023-19 Tarifs cantine 2023-2024

N° 2023-20 Contrat de proximité avec le Département

N° 2023-19 – TARIFS CANTINE 2023-2024

En raison de la flambée des prix de l'alimentation, la Cuisine Rochefort Océan (CRO 17) va répercuter cette hausse sur les prestations qu'elle facture aux communes membres dès 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **MAINTENIR** l'application du dispositif « Cantine à 1 euro »
- **PRENDRE** à la charge de la collectivité 36 % de l'augmentation du coût des prestations facturées en 2023 par la CRO 17,
- **FIXER** les tarifs des repas pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

Abonnement occasionnel :

Le ticket repas 5,00 €

<u>Inscription à l'année :</u>	QF jusqu'à 1000	QF de 1001 à 1800	QF > 1800
1 jour fixe/semaine pour 1 mois / enfant	3,60 €	15,30 €	16,55 €
2 jours fixes/semaine pour 1 mois / enfant	7,20 €	30,60 €	33,10 €
3 jours fixes/semaine pour 1 mois / enfant	10,80 €	45,90 €	49,65 €
4 jours fixes/semaine pour 1 mois / enfant	14,40 €	61,20 €	66,20 €
<u>Prix du repas remboursé :</u>			
Repas inscrit à l'année	1,00 €	4,25 €	4,60 €

POUR : 14**ABSTENTION : 0****CONTRE : 0****N° 2023-20 – CONTRAT DE PROXIMITE AVEC LE DEPARTEMENT**

Par délibération n° 118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13 contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions (retraits ou ajouts de nouveaux projets) aux différentes assemblées délibérantes.

Vu les articles L.2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** le contrat de proximité et de ses annexes,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DESIGNER** Mme Pascale LEYON en qualité de représentante de la commune de Saint-Vivien auprès du Comité de Suivi.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

Restauration au Centre de Loisirs - Rapporteur : M. DEMESTER

Le Conseil Municipal d'Angoulins a décidé d'instaurer un tarif spécifique « enfant hors commune » pour les repas pris au CLSH Angoul'Loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. A compter du 1^{er} septembre 2023, ce repas sera facturé 8,15 euros.

Une étude sera menée afin de limiter l'impact de cette décision sur les familles de Saint-Vivien utilisatrices du Centre de Loisirs.

Aménagement foncier - Rapporteur : M. DEMESTER

Il est envisagé de composer le futur lotissement à Saint-Vivien de parcelles libres à l'accèsion à la propriété, de parcelles en Bail Réel Solidaire (BRS), de parcelles destinées à l'Œuvre d'Emmanuelle, de logements collectifs et de logements en béguinage.

Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques - Rapporteur : M. DEMESTER

Une réflexion va être menée par les élus sur le déploiement d'un point de charge sur le territoire communal laquelle portera notamment sur le coût, l'emplacement et l'opportunité d'une implantation.

Inauguration - Rapporteur : M. DEMESTER

Samedi 17 juin 2023 à 10h00 les ouvrages créés et réhabilités au cours des trois dernières années seront inaugurés : le rond-point d'entrée de bourg, le local partagé, les salles Barbotière et Traversière. A cette occasion, seront également évoqués l'ouverture récente de la boulangerie et de l'épicerie, celle de l'atelier de réparation Repair Café ainsi que l'acquisition d'équipements à destination de l'enfance et de la petite enfance.

Plans de sécurité – *Rapporteur : M. MALGOIRES*

Des étudiants de l'IUT de Niort ont été contactés pour effectuer une mission de rapprochement entre le Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'école et le Plan Communal de Sécurité.

Agenda - *Rapporteur : M. DEMESTER*

Samedi 17 juin – 10h00	Inauguration des ouvrages et bâtiments communaux
Lundi 19 juin – 18h30	Réunion projet participatif Forêt Bleue (création de petites forêts)
Mardi 20 juin – 18h30	Réunion publique sur l'extension du parc d'activités des Bonneveaux
Vendredi 23 juin -18h30	Inauguration de l'aubette. Fête de l'école et fête de la musique
Jeudi 29 juin – 18h30	Réunion sur le projet de rénovation énergétique de l'école
Samedi 1 ^{er} juillet – 18h30	Soirée guinguette
Mardi 4 juillet	Forum des conseillers municipaux à La Rochelle
Vendredi 7 et 8 juillet	Chantier peinture d'une salle de classe à l'école
Vendredi 14 juillet	Repas couscous avec concert

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 et arrêtée à deux délibérations du n° 2023-19 au n° 2023-20, en présence de M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - Mme LEYON - M. PRIEUR - M. TORCHUT - M. TOURNEUR - M. FALCETTA - M. JUSTE - M. BILLAUD - Mme BONNEAU - Mme BIGARD - Mme RICHARD - Mme BERNEDE.

Fait et délibéré à SAINT-VIVIEN, les jour, mois et an susdits.

Vincent DEMESTER
Maire de Saint-Vivien

Nelly BERNEDE
Secrétaire de séance